

MAURITANIE - UE

Faut-il en finir avec des accords qui pèchent ?

Nouakchott vient d'abriter une réunion de la commission mixte sur l'accord de partenariat de pêche entre la Mauritanie et l'UE (Union européenne). Une fois encore, Mauritanien et Européens vont tenter de s'entendre sur les termes d'un accord qui permet aux premiers d'obtenir une forte enveloppe financière, apport en devises non négligeable pour le Trésor public, et aux seconds de continuer à goûter aux saveurs du poisson mauritanien.

Page 3



Faut-il en finir avec des accords qui pèchent ?

Nouakchott vient d'abriter une réunion de la commission mixte sur l'accord de partenariat de pêche entre la Mauritanie et l'UE (Union européenne). Une fois encore, Mauritaniens et Européens vont tenter de s'entendre sur les termes d'un accord qui permet aux premiers d'obtenir une forte enveloppe financière, apport en devises non négligeable pour le Trésor public, et aux seconds de continuer à goûter aux saveurs du poisson mauritanien.

Mauritaniens et Européens sont en train de tomber d'accord sur un nouvel accord de pêche. L'accord de pêche, devenu une tradition depuis 2006, ne fait pourtant pas l'unanimité, tant en Mauritanie où les opérateurs privés dans le secteur se plaignent de la rude concurrence étrangère, qu'en Europe où des organisations non gouvernementales dénoncent la mainmise de l'UE sur cette ressource importante de notre pays alors qu'ils n'en payent pas le prix.

L'opinion nationale voudrait bien que, pour toute renégociation de ces accords, on donne un peu plus que les 86 millions d'euros (31.820.000.000 d'ouguiyas) versés à la Mauritanie chaque année sur un moratoire de trois ans.

Ce ne sont même plus les dividendes tirés par la Mauritanie de ces accords qui font désormais l'objet de la contestation mais l'exploitation jugée excessive de l'armada européenne des ressources halieutiques mauritaniennes. L'examen de l'ensemble des aspects liés à la question lors de la présente réunion, dont les travaux se poursuivent jusqu'au 25 mars courant, devra examiner les accords de partenariat de pêche au titre de 2008-2010 signé à Nouakchott en mars 2008, notamment en ce qui concerne les deux années écoulées (2008-2009). Mais l'on s'attend également que, dans le cadre du recadrage du partenariat de la Mauritanie avec des opérateurs étrangers, l'Etat applique à l'UE les mêmes règles que ceux qui ont prévalu récemment dans le domaine minier, quand les ristournes ont été revues et corrigées vers le haut. C'est un aspect important de la lutte contre la gabegie, quand on sait que les responsables mauritaniens chargés de négocier en son nom passent souvent l'intérêt général derrière les commissions qu'ils peuvent eux-mêmes tirer de n'importe quelle transaction.

Intérêts

Nonobstant les ressources importantes générées par un tel accord, la Mauritanie gagnerait à impliquer le partenaire européen " à accompagner les efforts du gouvernement visant à

mélioration constantes des infrastructures de base dans secteur de la pêche, comme ne manquera d'ailleurs pas à le souligner le ministre chargé de ce département stratégique.

Et comme dans toutes négociations, chacun veille d'abord sur ses intérêts avant ceux des autres, l'ambassadeur représentant de l'UE à Nouakchott, Hans-Georg Gerstenlauer, soulignera qu'il est, hautement nécessaire de faire un bilan partiel commun de l'Accord 2008-2010 pour faire ressortir les points positifs mais voir aussi les mesures à prendre pour combler les lacunes.

Considéré comme le plus important accord de partenariat en matière de pêche passé entre la Mauritanie et l'UE, la présence continue des bateaux de l'Union dans la ZEE (Zone économique exclusive) de notre pays manque pourtant de visibilité au niveau de son impact socioéconomique sur les populations. Personne ne saisit vraiment la portée d'un tel accord, sauf si l'on explique aux Mauritaniens que le versement des redevances constitue une bouffée d'oxygène pour le Trésor public. C'est aussi l'injection d'un important montant en devises qui contribue à redonner à la monnaie nationale des couleurs dans un environnement où le marché noir est roi.

Repartir sur de nouvelles bases

Même s'il faut reconnaître à l'UE ses bonnes dispositions à aider la Mauritanie, en dehors même de ces accords de pêche, à travers l'aide-pays qu'elle lui consacre dans le cadre des différents FED, il y a lieu cependant de fixer de nouvelles règles de ce jeu de donnant-donnant. La clause qui a prévu en 2008 de réduire les quotas de prise de poissons dans les eaux territoriales mauritaniennes, de 440.000 tonnes à 250.000 tonnes par an, est-elle suffisante pour ne pas gêner une production nationale dont les principaux marchés sont, justement, les pays de l'UE, le Japon et la Chine?

Il faudra bien aussi que l'UE fasse un effort de plus, dans la réduction des quotas par capture des poissons (en allant en dessous des 25% pour la catégorie des céphalopodes, de 10%, pour les espèces démersales et de 43% pour la catégorie de petits poissons pélagiques.

Revoir également les redevances pour les licences de pêche qui rapportaient 15 millions d'euros par an, dans l'accord en cours, et l'appui de 16,25 millions d'euros au gouvernement mauritanien pour soutenir une politique de gestion durable de la pêche et des programmes d'aquaculture, ne fera que du bien à un secteur malade depuis l'éclatement de la crise politique que le pays ne cesse de traverser depuis 2005.